

Paris, le 5 juillet 2017

Stationnement gratuit à Paris : la CSMF enfin entendue !

La CSMF bataille depuis des mois pour que les médecins, et plus largement les professionnels de santé, puissent stationner en ville à des conditions préférentielles lors des visites à domicile. De nombreuses villes (Lille, Lyon, Clermont-Ferrand, Troyes, Pau...) ont instauré une politique de tolérance zéro et verbalisent les médecins ou imposent des forfaits stationnement exorbitants.

La CSMF, qui soutient la CSMF 75 sur ce dossier depuis plus d'un an, se félicite que ses deux principales demandes aient enfin été entendues par la Ville de Paris :

- La gratuité du stationnement lors des consultations à domicile

La mairie de Paris met en place à partir du 1^{er} janvier 2018 une carte « PRO Soins à domicile » permettant un stationnement gratuit lors des visites pour les médecins libéraux, infirmiers, sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes et orthophonistes exerçant dans la capitale, immatriculés à Paris ou en petite couronne, intervenant au moins 100 fois par an au domicile des patients.

- Un tarif proche du tarif résidentiel pour tous les professionnels de santé ayant la nécessité de se déplacer en voiture pour leur usage professionnel

Le Conseil de Paris a décidé d'accorder un tarif réduit pour les professionnels de santé, en dehors des visites à domicile, « en raison de l'importance des missions quotidiennes qu'ils effectuent » au service de la population.

A l'instar de Nancy et son « macaron santé », la CSMF salue les mesures prises par la Ville de Paris et appelle les autres communes à suivre ces exemples. Les médecins et les autres professionnels de santé assurent une mission essentielle dans le maintien à domicile des patients ne pouvant se déplacer.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président

06 07 86 08 83

jp.ortiz@csmf.org

Relations presse : Shakti Staal
01 43 18 88 17 / 06 77 58 25 08
com@csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales. Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et l'UMESPE-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.

Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.

Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.